

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 7

Artikel: Le développement économique des Franches-Montagnes
Autor: Cattin, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Apprentis :

Gilles Bourquard
mécanicien de précision
Courgenay

Jeanine Salomon-Laurency
employée de commerce
Neuchâtel

Laurent Neukomm
employé de banque
Moutier

Christine Taczala
employée de commerce
Moutier

Anne-Lise Blaser
employée de commerce
Saint-Imier

Elisabeth Courtet
vendeuse en confection
Courtedoux

Madeleine Tschannen
vendeuse en alimentation
Düggingen

Gilles Chaignat
forestier-bûcheron
Charmoille

Maîtres d'apprentissage :

Centre professionnel
Tornos SA
Moutier

M^{es} Henri Spira et
Pierre Theurillat, avocats
Porrentruy

Banque Cantonale de Berne
Moutier

Célestin Konrad SA
fabrique l'Azurea
Moutier

Banque Populaire Suisse
Saint-Imier

Léon Broquet
Au Pavillon de la mode
Porrentruy

Victor Frauchiger
alimentation
Reconvilier

Commune mixte de
Vendlincourt

Le développement économique des Franches-Montagnes

par André CATTIN, avocat et notaire, député

Après avoir parlé dans notre dernier numéro de l'évolution économique et démographique des districts de Porrentruy, Delémont et Moutier, il nous a semblé judicieux de publier un exposé de M^e André Cattin sur le développement économique des Franches-Montagnes. Signalons que cet exposé a été donné lors du 50^e anniversaire de Beaumann SA, aux Bois.

Considérations générales

Parler du développement économique des Franches-Montagnes en quelques lignes, m'oblige à me limiter à certains aspects du problème. Dans le sens où nous le concevons, le terme « développer » signifie accroître, enrichir ce que nous possédons. Or, quelle est la situation actuelle

des Franches-Montagnes sur le plan de l'économie ? Notre district ne constitue pas une entité économique ; il fait partie géographiquement de cette chaîne du Jura qui, du Rhin au Léman, est en train de se dépeupler au profit des villes et du Plateau suisse. Selon des économistes parmi les plus sérieux, ce phénomène de dépeuplement d'une part, de concentration d'autre part, ira en s'accroissant avec les années.

La situation démographique des Franches-Montagnes est alarmante. Tandis que la population jurassienne a augmenté de 9274 unités de 1960 à 1970, soit de 7,1 %, atteignant le chiffre de 140 127, celle de notre district, pendant la même période, a diminué de 424 unités, passant de 8727 à 8303, alors que les Franches-Montagnes comptaient en 1870 10 789 habitants ; en cent ans, elles ont donc perdu 23 % de leur population.

Pendant les années 1960-1970, parmi les dix communes bernoises marquant la plus forte diminution relative de la population, figurent cinq communes de notre district — Le Peuchapatte, Goumois, Les Enfers, Montfaverger et Epiquez. Cette régression de la population n'a pas été compensée par un accroissement dans les autres communes puisqu'à l'exception des Bois et de Saignelégier qui ont vu leur population augmenter respectivement de 12 et 109 unités, toutes les autres ont accusé une diminution qui se solde pour l'ensemble des Franches-Montagnes par la perte globale de 424 habitants.

Désavantagées sur le plan économique par leur situation périphérique, à l'écart des grandes voies de communications, le Jura ayant été gravement défavorisé pour ne pas dire lésé en ce qui concerne le réseau des routes nationales, en dépit d'une Transjurane dont on parle beaucoup mais qui risque de se faire attendre encore de longues années, les Franches-Montagnes font figure de territoire qui se dépeuple.

Les causes de la croissance ou de la diminution de la population doivent être recherchées dans les mouvements migratoires. Or, pour les Franches-Montagnes, le bilan migratoire est nettement déficitaire. En l'espace de dix ans, elles ont perdu près de 5 % de leur population, alors que dans le même temps celle de l'ensemble de la Suisse augmentait de 15,5 %.

Aujourd'hui, notre district, dans une proportion plus importante encore que les autres régions jurassiennes, constitue pour les villes en particulier un réservoir de main-d'œuvre qui fait progresser leur économie et anémie la nôtre. Les Franches-Montagnes supportent ainsi le poids des années de formation de cette main-d'œuvre au sens large, qui va de l'ouvrier qualifié à l'universitaire, et qu'elles ne reverront, dans la plupart des cas, qu'au titre de vacanciers ou de retraités. On revient au pays pour y mourir ; c'est certes un signe hautement louable d'attachement qui lui est manifesté ; ce n'est assurément pas le moyen le plus idoine pour accélérer son développement économique.

La croissance économique d'une région ne peut se concevoir si on la vide de sa substance active. Il existe en effet une « interdépendance de la population et de l'économie, principalement de la population et de la production, respectivement de la population et de la consommation ». Les liens entre la structure de la production et le développement de la population sont étroits. Or, dans cette relation population-économie,

quelles sont les perspectives de développement des Franches-Montagnes ?

Les résultats du dernier recensement fédéral nous apprennent qu'en 1970, dans notre district, 965 personnes, soit le 27,2 %, étaient occupées dans le secteur primaire, c'est-à-dire dans l'agriculture, 1971, soit le 55,6 %, dans le secteur secondaire, donc dans l'industrie, 612, soit le 17,2 %, dans le secteur tertiaire, autrement dit dans les services.

L'agriculture

En ce qui concerne l'agriculture, la paysannerie suisse a diminué de 35 % de 1960 à 1970.

Aux Franches-Montagnes, en l'espace de quatorze ans, soit de 1955 à 1969, 185 exploitations agricoles ont disparu, c'est-à-dire le 26,2 %.

Le nombre des exploitations agricoles dont le chef exerce l'agriculture à titre de profession principale a passé de 613 à 440, d'où une diminution de 173.

La superficie des domaines a augmenté dans une forte proportion ; c'est ainsi que les exploitations de 5 à 10 ha. ont diminué de 10 % et celles de plus de 10 ha. ont augmenté de 18 %.

Toujours dans la même période, les tracteurs ont passé de 75 à 363, d'où une augmentation de 288.

Cette évolution est irréversible.

Les remaniements parcellaires, la motorisation et la mécanisation, les nouvelles méthodes de travail liées à des problèmes de formation professionnelle plus poussée et de rendement des exploitations, favoriseront encore le regroupement de ces dernières, accéléreront la diminution de la population agricole — le glas du paysan-horloger a irrémédiablement sonné — et imprimeront un rythme nouveau à notre agriculture de montagne, placée devant des choix délicats de production, tandis que l'élevage chevalin subit une crise et que la commercialisation du cheptel bovin, très hétérogène, est momentanément assurée grâce aux exportations vers l'Italie. L'état de vétusté des bâtiments agricoles et l'endettement des exploitations posent également des problèmes délicats à nos agriculteurs.

Ces considérations ne doivent nullement nous inciter au pessimisme quant à l'avenir de l'agriculture aux Franches-Montagnes. Cette dernière peut devenir concurrentielle dans la production de bétail d'élevage ; elle devra veiller à l'amélioration de la production herbagère encore possible, procéder à un aménagement rationnel des pâturages et certains agriculteurs doivent parvenir à compléter leurs revenus grâce à l'élevage du demi-sang et aux activités liées au tourisme plus particulièrement.

Aux Franches-Montagnes, la configuration naturelle et la beauté des lieux doivent permettre une judicieuse harmonisation de l'agriculture et du tourisme. Celui-ci ne doit pas s'implanter en entraînant l'abandon de la terre. Agriculture et tourisme représentent deux colonnes maîtresses de notre économie franc-montagnarde, deux éléments dont la complémentarité ira en s'affirmant avec le temps, le second devant permettre d'absorber une partie de la main-d'œuvre rendue disponible par la restructuration du premier.

Le tourisme

Parler de tourisme aux Franches-Montagnes est encore aujourd'hui mettre le bâton dans la fourmilière et s'exposer. Nous devons cependant avoir le courage de reconnaître que le tourisme est là et que, si les Franches-Montagnards ne parviennent pas à s'entendre et à en maîtriser le développement, ce dernier se fera sans eux, ce qui serait un malheur et pour eux et pour le pays. Pendant qu'il en est encore temps, et rien n'est irrémédiablement abîmé chez nous, employons-nous à développer un tourisme à la mesure de notre région, à la mesure de l'homme, en parfaite harmonie avec la beauté de nos sites que les Franches-Montagnards, ceux spécialement qui sont restés au pays, ont, dans la force de l'habitude qui est une seconde nature, été les derniers à découvrir. Or, ces observations doivent nous amener à lutter contre l'explosion d'un tourisme dévorant qui livrerait notre haut plateau à la spéculation, à l'anarchie et à l'enlaidissement. Il n'y a pas de place chez nous pour des stations mondaines et bruyantes. Spécialisons-nous dans la vente de la tranquillité, du repos, à des vacanciers en quête de calme, de vraie détente et de bon air. Offrons-leur les moyens de venir chez nous se retremper dans une atmosphère réellement régénératrice de forces et d'équilibre.

La vente de repos est une opération difficile. Elle implique la création d'une organisation faitière, disposant d'une large assise populaire, capable de procéder à des options fondamentales, disposant des moyens nécessaires à la création de toute une infrastructure d'accueil et au contrôle de ses aspects financiers.

Cataloguées comme région touristique par la loi fédérale de 1966 sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiatures, les Franches-Montagnes se sont éveillées tardivement aux réalités touristiques, auxquelles elles sont aujourd'hui confrontées. Elles ont même été réveillées en sursaut. Je crois cependant pouvoir dire qu'elles sont aujourd'hui bien réveillées. Il est à souhaiter que les responsables du développement touristique des Franches-Montagnes fassent preuve d'entente et d'un dynamisme ne reculant pas devant l'originalité en ce qui a trait à l'aménagement de l'infrastructure touristique du pays. Qu'ils n'oublient pas que le tourisme est une industrie obéissant aux lois de l'économie. Cela signifie que cette industrie doit être diversifiée dans les produits à lancer sur le marché touristique et qu'en matière d'hébergement, depuis le séjour à l'hôtel jusqu'à la chambre chez l'habitant, en passant par les appartements de vacances et les résidences secondaires, comme sur le plan des aménagements sportifs pour tous les âges, un gros effort doit être entrepris pour prolonger les saisons, actuellement trop brèves. Ainsi, le tourisme pourra véritablement jouer un rôle stimulant pour l'économie des Franches-Montagnes en général.

L'industrie

L'équilibre économique des Franches-Montagnes doit être fondé sur la multiplicité des activités déployées. Sur ce plan, l'industrie horlogère occupe une place privilégiée ; elle avait en effet, en 1965, 1383 personnes à son service sur les 1971 occupées dans le secteur secondaire. L'industrialisation, prise dans son acception la plus large, d'une région,

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
-----------------	---	--

MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
----------------	---	--

MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) (032) 93 41 61
----------------	--	---

LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
----------------------	---	---------------------------------------

PORRENTRUUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
--------------------	--	-----------------------------------

SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE Membre de la Chaîne des rôtisseurs et des cordons bleus de France	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
---------------------	---	--

SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21 / 22
---------------------	---	--

SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. et M. Zandonella) (039) 41 25 46
--------------------	---	--

UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX Ses spécialités culinaires Salles pour banquets	(M. Juillerat-Humair) (066) 56 77 77
--------------------	--	--

211/B

Loterie SEVA

1 x 100'000

1 x 10'000

1 x 5'000

prix du billet fr. 5.-

Tirage 16 août

1660

constitue le facteur essentiel de son développement économique. Les Francs-Montagnards en sont bien conscients, eux qui voient avec appréhension leur petit pays mis à l'écart des principaux courants industriels qui convergent de plus en plus vers le Plateau suisse, et des grandes voies de communication. Ce n'est également pas sans quelque anxiété qu'ils assistent aux fusions, concentrations et absorptions d'entreprises. Certes, ils savent que des modifications de structure de nos industries sont rendues nécessaires si l'on veut renforcer leur capacité de concurrence face à l'étranger. Ils redoutent cependant qu'à longue échéance de tels phénomènes restreignent sur place les possibilités d'emploi, à un certain niveau tout au moins. Ce qui importe au premier chef pour notre région, c'est que cette évolution ne compromette pas l'avenir d'une branche économique qui constitue la principale source de revenus d'une bonne partie de notre population. En l'absence de grandes entreprises, il s'agit de consolider celles qui existent, notamment les petites et moyennes entreprises familiales, les ateliers artisanaux afin d'assurer leur survivance, sous une forme ou sous une autre. Les responsables de notre industrie horlogère doivent s'efforcer de poser les jalons d'une décentralisation industrielle en fonction des possibilités offertes par notre région qui bénéficie d'une longue tradition horlogère.

Il serait par ailleurs souhaitable qu'une telle décentralisation conduise à une certaine diversification industrielle afin de permettre à nos jeunes, qui en général sacrifient de nombreuses années à acquérir une formation professionnelle valable et dont plusieurs ne demandent qu'à rester au pays ou à y revenir, de trouver un emploi à la mesure de leurs capacités.

Conclusion

En conclusion, je ne crois pas trop m'aventurer en affirmant que le développement économique des Franches-Montagnes sera ce que les Francs-Montagnards eux-mêmes d'abord, ce que les responsables de notre industrie ensuite, voudront bien qu'il soit.

Souhaitons que, grâce à une conjugaison d'efforts et de volonté d'aboutir, ils parviennent à garantir à notre district une croissance harmonieuse dans le respect d'un patrimoine ancestral auquel ils sont tous profondément attachés, mais qui ne saurait en aucune manière justifier un repli sur soi-même.

A. C.

Evolution du parc automobile jusqu'en 1980

La motorisation dans les pays industrialisés a sensiblement augmenté au cours des années soixante. La progression la plus forte a été enregistrée au Japon, où de 5 pour 1000 habitants en 1960, le nombre des voitures particulières a passé à 85 en 1970. Mais en Europe également, le parc de voitures a connu une expansion très rapide. Ainsi, en Italie, on dénombrait, en 1970, 190 voitures pour 1000 habitants soit près de cinq fois plus qu'en 1960. Durant la même décennie, le nombre des immatriculations a passé de 92 à 242 en Allemagne fédérale et de 95 à 221 en Suisse.